

## Compte-Rendu de la CAP

du 22 janvier 2014

S.A.C.D.D

---

<a href="#">Déclaration FORCE OUVRIERE</a> .....	2
<a href="#">Déroulement de la cap</a> .....	2
<a href="#">Recours P.F.R années 2011/2012</a> .....	3
<a href="#">Recours entretien professionnel</a> .....	4
<a href="#">Prochaine CAP</a> .....	4
<a href="#">Les Coordonnées de vos élus</a> .....	5

## DÉCLARATION FORCE OUVRIERE

Madame la Présidente,

Inutile de faire de longs discours, l'administration étant sourde, **Force Ouvrière** ira directement à l'essentiel.

Le 26 décembre 2013, l'administration a transmis aux organisations syndicales une note concernant le tableau d'avancement SACDD 2ème et 3ème niveau de grade.

Ce document devait, selon les normes d'un dialogue social satisfaisant, être le résultat d'un travail commun et à minima représenter un compromis entre les revendications syndicales et la volonté de l'administration.

Or, madame la Présidente, votre proposition sur les TRGS est l'exacte réplique de ce qui a entraîné une situation de blocage en 2013 de l'ensemble des organisations syndicales.

Les élus Force Ouvrière à la CAP des SACDD se sont légitimement demandés s'il ne s'agissait pas de provocation caractérisée, de la part de la D.R.H.

La DRH, pétrie de condescendance, semble subitement s'apercevoir, à l'aube de la retraite, de la grande qualité des agents.

Pour **Force Ouvrière** c'est inacceptable.

En effet, l'administration a un double langage. D'un côté, elle propose, la main sur le cœur, d'assouvir le besoin de reconnaissance des agents partant à la retraite. Et, de l'autre, elle impose l'examen exclusif des seuls agents retraitables **proposés** et classés par les DREAL, sa majesté toute puissante.

**Force Ouvrière** vous demande, madame la présidente, où est la reconnaissance dans ce cas ?

L'administration ne se donne pas les moyens de ses ambitions affichées. Comment l'administration compte-t-elle mettre en œuvre une reconnaissance des carrières (trgs) et assurer le déroulement de carrière au sein du corps?

**Force Ouvrière** vous demande une nouvelle fois que les agents proposés au titre du TRGS le soient hors quota et que les taux promu/promouvables soient augmentés pour permettre une meilleure promotion sociale de l'ensemble des agents, actifs comme retraitables.

Dans le cadre de cette instance, les recours PFR vont être examinés ainsi que ceux sur l'entretien professionnel.

Pour **Force Ouvrière**, le système de la PFR notamment dans sa partie résultat est fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux. Compétition, incompatible avec la notion de service public et qui contribue à la dégradation des conditions de travail. Les élus **Force Ouvrière** vous rappellent leur totale opposition à toute prime au mérite forcément subjective.

D'ailleurs, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui doit remplacer la PFR conserve de graves défauts : absence de garantie sur la répartition budgétaire, modalités de fonctionnement et de recours inconnues. En outre, par l'individualisation de la rémunération au vue de la carrière de l'agent, l'IFSE représente un glissement inacceptable d'une fonction publique de statut à une fonction publique d'emploi. Ce en quoi, **Force Ouvrière** reste opposé.

Les élus en CAP

## DÉROULEMENT DE LA CAP

La CAP est présidée par madame Brigitte THORIN

**ordre du jour** : Les recours

**P.F.R années 2011/2012**

**entretien professionnel**

Après lecture de l'ensemble des déclarations des organisations syndicales, en préambule, l'administration apporte quelques éléments de réponses aux élus de la CAP Nationale.

Les cycles de mobilités doivent respecter l'enveloppe ETP des services et pour cela la D.R.H attire l'attention sur l'arbitrage en interne des DREAL afin de palier aux sur-effectifs.

**Force Ouvrière** s'est indigné du diktat de la zone de gouvernance et des effectifs cibles. En effet, dans certaines régions cela entraîne des situations dramatiques pour des agents promus.

L'administration a indiqué que pour les promotions dans le corps des SACDD (B en B+), il convient d'actualiser la fiche de poste notamment au regard de la note de gestion sur la P.F.R .

La présidente de la CAP affirme que le hors quota TRGS n'existe pas et ne pourra pas être créé car les promotions sont fixées dans le cadre d'une enveloppe budgétaire ministérielle, en diminution chaque année.

Pour **Force Ouvrière**, cet argument est difficilement acceptable. En effet, les postes offerts aux TRGS sont par nature à moindre coût pour l'administration puisque les agents vont partir à la retraite au cours de l'année et n'impacteront donc pas la masse salariale sur toute l'année. Si notre ministère le voulait vraiment, c'est l'ensemble des agents partant à la retraite (et non pas uniquement selon le classement DREAL) qui pourrait bénéficier d'une promotion.

La nouvelle audience demandée par les organisations syndicales auprès du Secrétaire général du METL/MEDDE est prévue. Seule la date reste à définir.

### RECOURS P.F.R ANNÉES 2011/2012

58 demandes de recours P.F.R dont une sur 2011, par manque de temps la CAP examinera seulement 27 recours.

Services	Type de recours	Avis de la CAP
		Recours 2011
DDTM 83	Coefficient fonctions	Maintien du coef à 3,2
		Recours 2012
DDT 24	Coefficient fonctions	Augmentation du coef à 4,5
DREAL haute Normandie	Coefficient fonctions	Maintien du coef à 3,8
DIR Ouest	Coefficient fonctions	Maintien du coef à 3,5
DREAL Auvergne	Coefficient fonctions	Maintien du coef à 3,5
CETE Lyon	Coefficient fonctions	Maintien du coef à 3,5
DDTM 35	Coefficient fonctions	Maintien du coef à 3,5
VNF Picardie	Coefficient fonctions	Augmentation du coef à 4,5
CETE Normandie	Coefficient fonctions	Maintien du coef à 3,5
DDT 46	Coefficient fonctions et résultats	Maintien part F à 3,5 et augmentation de la part résultats
DDT 79	Coefficient fonctions et résultats	Maintien part F à 3,5 et augmentation de la part résultats
DGITM	Coefficient fonctions et résultats	Maintien part F à 3,5 et augmentation de la part résultats
SG	Coefficient fonctions et résultats	Maintien part F à 3,5 et augmentation de la part résultats
DDT 79	Coefficient fonctions et résultats	Maintien de la part F et maintien de la part résultats
ENTE valenciennes	Coefficient fonctions et résultats	Maintien part F à 3,5 et augmentation de la part résultats
DREAL limousin	Coefficient résultats	Augmentation de la part Résultats

Services	Type de recours	Avis de la CAP
DDCS 72	Coefficient résultats	Augmentation de la part Résultats
CETE Méditerranée	Coefficient résultats	Augmentation de la part Résultats
DDT 31	Coefficient résultats	Augmentation de la part Résultats
DDT 26	Coefficient résultats	Augmentation de la part Résultats
DDTM 50	Coefficient résultats	Augmentation de la part Résultats
DDT 38	Coefficient résultats	Augmentation de la part Résultats
DREAL Charentes poitou	Coefficient résultats	Augmentation de la part Résultats
DDT 31	Coefficient résultats	Augmentation de la part Résultats
DREAL Bretagne	Coefficient résultats	Maintien de la part résultats
DREAL LR	Coefficient résultats	Augmentation de la part Résultats
DDT 87	Coefficient résultats	Maintien de la part résultats

### **Commentaires de FO :**

Les 58 demandes cristallisent l'injustice de l'effet PFR dénoncée par Force Ouvrière. A cela s'ajoute le moment de cet examen. Deux ans après la demande des agents !!! Ce délai est inacceptable et quel sens apporte t-il à ces recours ?

5 recours P.F.R 2012 non examinés par défaut de présentation en séance de la note de gestion sur le régime indemnitaire qui s'impose aux agents affectés dans un établissement public. Cette situation traduit l'opacité de fonctionnement de ces structures sous couvert d'autonomie.

5 recours P.F.R 2012 non examinés suite à une procédure en cours devant le Tribunal Administratif engagée par les agents.

Sur les 27 dossiers abordés (9 recours part Fonction, 6 part Fonction/Résultats, 12 part Résultats), **les élus FO ont obtenu après négociations et votes , parfois à bulletin secret (à la demande des élus Force Ouvrière), la valorisation de plus de la moitié des demandes présentées.**

Les perles de la PFR 2012 seront diffusées prochainement.

### **RECOURS ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

Comme pour les recours PFR, l'ensemble des recours sur entretiens professionnels ( seulement deux sur quatre) n'a pas pu être examiné.

### **Commentaires de FO**

Pour **Force Ouvrière**, une journée d'examen demeure incompatible avec le nombre de recours à étudier. Le reliquat doit être étudié en avril 2014.

Les élus FO ont dénoncé cette situation à la Présidente de la CAP et ont affirmé leur opposition à traiter l'ensemble de ces recours « au pas de charge » !!!., l'intérêt des agents est prépondérant.

### **PROCHAINE CAP**

**CAP mobilité les 11 et 12 février prochain**

**LES COORDONNÉES DE VOS ÉLUS**

Stéphanie FERRARI-PAILLET 05 56 73 14 76 [Stephanie.Ferrari-Paillet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Stephanie.Ferrari-Paillet@developpement-durable.gouv.fr)

Jean-Claude MONGE 05 56 24 84 74 [Jean-Claude.Monge@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Jean-Claude.Monge@developpement-durable.gouv.fr)

Céline RASPAUT 03.86.48.41.39 [celine.raspaut@yonne.gouv.fr](mailto:celine.raspaut@yonne.gouv.fr)

Jacqueline BALZA 01.40.81.24.21 [jacqueline.balza@i-carre.net](mailto:jacqueline.balza@i-carre.net)

Cathy GUILLAUMEL 04 91 39 69 85 [Cathy.Guillaumel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Cathy.Guillaumel@developpement-durable.gouv.fr)

Jacques DOTU 05 61 58 54 12 [jacque.dotu@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jacque.dotu@developpement-durable.gouv.fr)

Permanence à l'Arche de la Défense (Tél. 01.40.81.24.20 fax 01.40.81.24.13)

[fo-snpetultem@i-carre.net](mailto:fo-snpetultem@i-carre.net)



## **Bulletin d'adhésion**

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

INM (indice net majoré) :

ADRESSE :

TELEPHONE :

***Désormais la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations . En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficieront de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.***

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

**SN FO-PETULTEM**

**MEDDE – METL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche  
92055 - Paris La Défense Cedex 04**